Possibilité de cohabitation ?

Par **JeanneLPotier**, le **20/02/2021** à **20:12**

Bonsoir,

Dans quelles cas il peut, aujourd'hui, avoir une cohabitation ? Est-ce impossible ?

Merci.

Par **.**, le **20/02/2021** à **22:24**

Bonjour

Bien évidemment

Il suffit que le président de la République soit d'une couleur politique et que la majorité sortante des élections législatives soit différente.

Il est rare que ça arrive puisque les élections législatives suivent celles présidentielles mais il n'est absolument pas impossible qu'un président se retrouve avec un parlement qui n'est pas de sa couleur.

Certains ont cru qu'Emmanuel Macron devrait cohabiter avec un premier ministre issu de la gauche ou de la droite en raison de la jeunesse de son parti. C'est "un fait sociologique" qui fait que les français suivent le résultat des présidentielles aux législatives, tout comme il est certain que si nous instaurions des élections de mi-mandat comme aux Etats-Unis les présidents se retrouveraient en cohabitation.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2021** à **08:39**

Bonjour

N'oublions pas l'épisode des élections législatives de 1997 qui ont été provoquées par une dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de l'époque, Jacques Chirac.
Ce dernier pensait ainsi renforcer la légitimité d'Alain Juppé 1er Ministre de l'époque (certains disent qu'il avait été conseillé par Dominique de Villepin).

La majorité présidentielle a finalement perdu ces élections, ce qui a abouti à la troisième cohabitation.

Mais aujourd'hui ce genre de scénario parait peu plausible. En effet, Jacques Chirac a fait preuve d'un certain courage que l'on n'a pas revu chez tous les autres présidents qui lui ont succédé.
Le seul cas où éventuellement un Président serait tenté de dissoudre, c'est s'il y a un important conflit au sein de sa majorité. Mais on voit bien que les dissidents ne sont jamais une menace pour la majorité. Ce quinquennat est un parfait exemple, lorsqu'un député LREM quitte le groupe, c'est pour en rejoindre un autre qui soutient le gouvernement dans 99 % des cas.

Par **JeanneLPotier**, le **21/02/2021** à **11:24**

Bonjour,

Alors, si un Président décide de dissoudre l'Assemblée pour une raison quelconque et qu'il obtient une majorité parlementaire qui lui est opposée, en quoi cela peut modifier le gouvernement (pour qu'il soit aussi opposé au Président) si celui-ci n'est plus obligé de mettre en jeu sa responsabilité par vote de confiance depuis 1958 ?

Merci !

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2021** à **12:27**

Le Président qui perd une élection législative est en effet contraint de nommer un 1er Ministre issu de la nouvelle majorité.
S'il ne le fait pas, la majorité pourra voter une mention de censure contre le gouvernement.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés